

Conséquences
pour le MEDAD
du conseil de modernisation du
12/12/07

Cadre de la RGPP

- Démarche lancée le 20 juin 2007 en Conseil des ministres
- Diagnostic d'ampleur (14 domaines d'action, 6 grandes politiques, 4 chantiers interministériels)
- Un triple objectif :
 - améliorer la qualité des services publics et favoriser leur adaptation aux exigences de la société du XXIe siècle
 - permettre le retour à l'équilibre des finances publiques au plus tard en 2012
 - mieux valoriser le travail des fonctionnaires
- 1er Conseil de modernisation des politiques publiques tenu le 12 décembre 2007

Domaines ayant déjà fait l'objet de décisions en comité de suivi

- Agriculture
- Assurance maladie
- Culture et communication
- Écologie, développement et aménagement durables
- Gestion publique
- GRH
- Immigration et intégration
- Intérieur (hors sécurité)
- Justice
- Organisation de l'État au niveau local
- Sécurité
- Services du Premier Ministre
- Relations État-Collectivités territoriales

Le calendrier national à venir

- 2ème Conseil de modernisation des politiques publiques au printemps 2008
- Jusqu'en mai- juin 2008 : poursuite du diagnostic et définition des recommandations
- Fin du 1er semestre 2008 : présentation au Parlement d'une loi de programmation des finances publiques, avec des plafonds par mission
- De janvier 2008 à 2012 : mise en œuvre des décisions

Les décisions qui intéressent directement le MEDAD

- Organisations / compétences :
 - Modernisation de l'organisation locale de l'Etat
 - Réorganisation des ministères et leurs incidences locales : MEDAD, MAP, Intérieur (pref)
- Chantiers transversaux et accompagnement :
 - Budget pluriannuel pour l'Etat
 - Modernisation de la gestion des ressources humaines
 - Politique immobilière
 - Réforme de l'organisation des achats
 - Relations entre l'Etat et les collectivités territoriales

Organisation de l'Etat au plan régional

- Le niveau régional, niveau de droit commun pour mettre en oeuvre les politiques publiques
- Le préfet de région, autorité hiérarchique sur le préfet de département et pilote de l'action interministérielle de l'Etat
- Un comité de l'administration régional resserré, lieu de la coordination et du pilotage de l'État en région
- Création de grandes directions régionales avec des périmètres de compétence ministériels :
 - Rapprochement DRIRE / DIREN / DRE
 - Services d'inspection du travail rattachés à une DR unique

Quel organigramme régional proposé par l'Intérieur?

- Préfet de région
 - SGAR
 - DR MEDAD
 - DR MINEFE
 - DR MAP
 - DR Culture
 - DR Cohésion sociale
- TPG, responsable régional des services financiers
- Recteur

Organisation de l'Etat au plan départemental

- Il est proposé que le niveau départemental de l'Etat soit organisé par politique publique
- Ces missions sont principalement :
 - veiller au respect des lois et des libertés publiques ;
 - assurer la sécurité des citoyens ;
 - garantir un aménagement et un développement des territoires cohérents et respectueux de l'environnement ;
 - assurer la protection des populations et faire face aux crises ;
 - garantir la cohésion sociale ;
 - organiser l'offre éducative ;
 - assurer la gestion financière et fiscale.
- En cours: fusions DGI / DGCP, rapprochement DDE / DDAF
- Il est envisagé une répartition des moyens par les préfets

Organigramme départemental qui en découlerait, selon l'Intérieur

- Préfet de département
 - Direction des moyens
 - Direction sécurité et risques
 - Direction des populations
 - Direction de la réglementation
 - Direction de l'aménagement durable du territoire
- TPG, responsable départemental des services financiers
- Inspecteur d'académie

La position défendue par le MEDAD

- Une DREDAD résultant de la fusion totale des DRIRE, DIREN et DRE, y compris les missions logement et développement industriel
- Une DDEA qui assure toutes les compétences des deux structures d'origine : logement, risques
- Des groupes de subdivisions des DRIRE qui restent dans les DRIRE
- Une gestion des personnels et des moyens humains et financiers par les DREDAD (mutualisation verticale)

Les décisions du Conseil de modernisation concernant le MEDAD

- Décidé :
 - Cinq grandes directions métier et un secrétariat général renforcé
 - Création de grandes directions régionales par fusion DRE / DRIRE / DIREN
 - Fusion DDE / DDAF, décision commune avec le MAP
 - Opérateur spécifique pour le permis de conduire
 - Allègement des implantations départementales de Météo-France
 - Mise en place d'une régulation indépendante pour les différents modes de transport
 - Amélioration de la programmation et du financement des grands projets d'investissement

Les décisions du Conseil de modernisation concernant le MEDAD

- A venir :
 - Permis de construire
 - Mission d'ingénierie concurrentielle
 - Politique de l'eau
 - Pilotage des opérateurs

Les positions du MEDAD

- Ingénierie publique : le MEDAD demande un redéploiement des compétences vers de l'ingénierie de haut niveau et vers les priorités liées au développement durable et à la mise en œuvre du Grenelle.
- Par ailleurs le ministère souhaite conforter les CETE et le RST.
- Permis de conduire : une mission a été confiée à M. LEBRUN pour mener une réflexion concertée.
- Permis de construire : le MEDAD souhaite que l'Etat conserve son rôle.
- Polices de l'eau et de la nature : une réflexion est en cours sur le fonctionnement des garderies locales, et leurs liaisons avec les DDEA